SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2021

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER

Cette annexe est produite conformément à l'article L. 3313-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif [...] afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

En raison de la crise sanitaire entraînée par l'épidémie de COVID-19, ce budget primitif, dernier du mandat 2015-2021, est réalisé dans :

> un **contexte économique et financier** qui n'a jamais été aussi incertain et particulièrement tendu, impactant fortement le fonctionnement des Départements, qui s'avèrent particulièrement exposés à un retournement de conjoncture économique.

Nonobstant ce contexte, ce budget primitif est conforme à nos orientations de politiques publiques depuis 2015 : maintien de l'investissement public, maîtrise des dépenses tout en apportant un soutien inconditionnel et un appui sans failles aux plus fragiles, aux plus âgés, en pérennisant l'accompagnement des territoires dans leurs projets et leur modernisation, attractivité...

Acteur de proximité et chef de file de la solidarité, le Département sera de nouveau présent sur le terrain en développant des projets innovants et en apportant des réponses adaptées aux besoins des territoires et de ses habitants.

> un contexte institutionnel en pleine évolution. Désormais, et jusqu'en 2022, notre collectivité est dans l'obligation de respecter un objectif d'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement de 1,2 % par an. Cette « nouvelle contrainte financière imposée » s'inscrit dans la volonté gouvernementale de faire participer toutes les strates territoriales à la réduction sur 5 ans de la dépense publique à hauteur de 13 Md€.

Le Département n'a pas signé cette contractualisation, refusant par principe « cette mise sous tutelle » de son budget qu'il lui revient de construire, de gérer en collectivité responsable et conscient des enjeux qui sont les siens, pour le territoire et ses habitants.

Le Département a toujours respecté ce plafond de 1,2 % d'augmentation de ses dépenses réelles de fonctionnement, ce qui ne devrait pas être le cas en cette année 2020 exceptionnelle. Cet objectif demeure difficile à atteindre, les Départements finançant de nombreuses dépenses qui relèvent de la solidarité nationale et sur lesquelles ils n'ont aucun moyen d'agir. Ce sont principalement les dépenses liées aux trois allocations individuelles de solidarité (revenu de solidarité active, prestation de compensation du handicap, allocation personnalisée à l'autonomie), auxquelles s'ajoute la prise en charge non compensée à l'euro près pour l'accueil des mineurs non accompagnés, dépenses qui devaient représenter plus de 56 % des dépenses sociales et qui sont les facteurs principaux de la pérennisation dommageable de cet effet ciseau, principal facteur de déséquilibre budgétaire...

Au titre de 2020, il n'y aura aucune sanction en cas de dépassement des objectifs contractuels, que ce dépassement soit lié aux effets de la crise sanitaire actuelle ou pas.

Par ailleurs, **2020 a été la dernière année d'autonomie fiscale pour les Départements** puisque, dès 2021, il s'opèrera un transfert vers le bloc communal du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui sera remplacé par une fraction de TVA. **Les Départements seront ainsi encore plus dépendants de ressources nationales sensibles à la conjoncture économique.**

Notre politique budgétaire audacieuse conjugue plus que jamais rigueur, économies, plan d'optimisation, mais aussi politiques d'attractivité et de dynamisme en garantissant le maintien de nos politiques publiques et de nos investissements.

La stratégie pluriannuelle d'investissements est ainsi poursuivie. 54 M€ d'investissements sont prévus sur 2021, permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants du Cher, soutenir les partenaires du Département selon les particularités et besoins du territoire, et tenir les projets départementaux sur lesquels la collectivité s'est engagée en préservant ses équilibres financiers :

- > Le **territoire** : avec la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'aménagement du territoire avec la poursuite des aides aux communes, des contrats de territoire pour optimiser le maillage territorial autour des pôles de centralité et d'équilibre, avec la montée en puissance de Cher Ingénierie de Territoires, la poursuite des contrats culturels de territoires, d'une gestion optimisée des sites touristiques avec la société publique locale valorisant les sites culturels, d'un renforcement des dispositifs existants sur la couverture et l'accessibilité des services ;
- > Les **infrastructures** : avec la poursuite de la rocade Nord-ouest, de l'aménagement numérique du territoire, et ceux destinés à améliorer les dessertes, la sécurisation du patrimoine routier et des ouvrages ;
- > L'enseignement et la jeunesse : avec la poursuite de la nouvelle politique sectorielle jeunesse où le Département sera fédérateur, pour la restructuration des demi-pensions des collèges Voltaire de SAINT-FLORENT-SUR-CHER et Marguerite Audoux de SANCOINS, l'extension de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) et du pôle de formations sanitaires et sociales, la gestion active du patrimoine à travers les restructurations, conservations, mises en sécurité et accessibilité des bâtiments scolaires ;
- > Le secteur social et médico-social : avec la poursuite d'actions menées pour faire participer les personnes fragilisées à la vie sociale, l'accompagnement renforcé avec la réinsertion vers l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active, les actions du plan pauvreté et du plan de la stratégie de protection de l'enfance, la prise en charge des mineurs non accompagnés, la couverture territoriale sur le maintien à domicile avec la création de résidences séniors domotisées, la poursuite des actions d'accompagnement social sur l'habitat et le logement, l'approfondissement de partenariats sur des actions ciblées ;
- > Les **ressources**: avec la poursuite des actions menées dans le cadre du plan d'optimisation des services départementaux, la mise en conformité réglementaire des outils et process concernés par la dématérialisation.

Les chiffres importants du budget primitif 2021 :

* Concernant la section de fonctionnement :

- Les recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent au budget primitif 2021 à 348,69 M€ contre 345,28 M€ au budget primitif 2020, augmentant ainsi de 1 %.

Les principaux changements en matière de recettes pour l'année 2021 se résument à la disparition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des Départements au profit des communes, cette dernière étant remplacée par une part de TVA nationale. De plus, une part complémentaire de TVA nationale se substituera au fonds de stabilisation. Elle concernera les Départements les plus fragiles en terme d'équilibre financier et ces critères d'éligibilité se reposeront principalement sur l'indice de fragilité sociale.

Ces recettes se composent principalement des contributions directes pour 90,25 M€ soit 26 % (part de TVA nationale, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux), les autres contributions directes pour 80,74 M€ soit 23,2 % (droits de mutation à titre onéreux, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe d'aménagement, taxe spéciale sur les conventions d'assurance), des ressources institutionnelles pour 71,91 M€ soit 20,6 % (dotations de l'État), de la compensation des allocations individuelles de solidarité pour 50,71 M€ soit 14,5 %, et de la fiscalité reversée pour 27,99 M€ soit 8,0 % avec notamment les fonds de péréquation.

- Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent au budget primitif 2021 à 325,97 M€ contre 315,95 M€ au budget primitif 2020 soit une hausse de 3,2 %.

Les dépenses sociales pèsent toujours plus lourdement sur le budget départemental 2021 compte tenu des effets de la crise sanitaire, avec près de 197,58 M€ soit plus de 60 % du budget et une évolution de + 3,9 %. Les allocations individuelles de solidarité représentent 108,31 M€ soit 33 % du budget de fonctionnement et 55 % des dépenses sociales, elles progressent de plus de 5 % par rapport au BP 2020. À lui seul, le revenu de solidarité active a progressé de 5,26 M€ soit + 9,1 % par rapport au BP 2020.

L'ensemble des autres dépenses de fonctionnement de la collectivité diminuent de 2,1 %.

* Concernant la section d'investissement :

- Les recettes :

Les recettes d'investissement hors dette s'élèvent à 12,31 M€ au budget primitif 2020 contre 15,18 M€ au budget primitif 2020, dont près de 70 % provenant de dotations (8,43 M€), 2,77 M€ de subventions et 1,11 M€ des autres recettes d'investissement.

- Les dépenses :

Le Département compte investir **54 M€** sur le périmètre du budget principal avec 25,31 % en subventions et 74,63 % en dépenses d'équipements, avec les priorités suivantes :

- > les **investissements patrimoniaux** (routes, collèges, informatique,...) nécessaires au maintien du patrimoine existant à hauteur de **19,07 M€** contre 17,78 M€ au budget primitif 2020,
- > les **interventions en investissement** liées aux subventions versées à des tiers pour le financement des projets de **13,92 M€** (dont 7,2 M€ d'aides aux communes) contre 13,88 M€ au budget primitif 2020,
- > les **projets structurants** nécessaires au développement du patrimoine impactent à hauteur de **21 M€** les routes, les bâtiments, l'éducation, l'enseignement supérieur, le tourisme et la culture (poursuite de la rocade Nord-Ouest, la restructuration des demi-pensions dans les collèges, Noirlac, l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA), les travaux d'optimisation patrimoniale...).

* Concernant la dette :

En incluant les budgets annexes, l'encours de dette propre attendu au 1^{er} janvier 2021 sera de 259,44 M€ et l'annuité de remboursement de la dette de 30,20 M€ dont 25,42 M€ en remboursement de capital (25,20 M€ au titre du budget principal) et 4,78 M€ liés aux intérêts.

Le Département affiche une forte sécurisation de sa dette avec 98,25 % de l'encours classé 1A selon la charte Gissler, soit le type de dette le moins risqué selon cette classification.

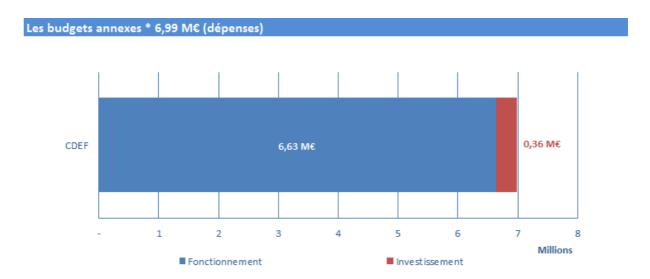
Le tableau de synthèse des grands équilibres du budget primitif 2021 s'établit comme suit :

Grandes masses du BP2021 (en M€) Budget principal		BP 2017 (rappel)	BP 2018 (rappel)	BP 2019 (rappel)	BP 2020 (rappel)	BP 2021
Section de fonctionnement	Recettes Réelles de Fonctionnement (A)	346,58	332,70	343,65	345,28	348,69
	Dépenses Réelles de Fonctionnement (B)	320,98	310,04	312,51	315,95	325,97
	Épargne Brute (C = A-B)	25,60	22,66	31,14	29,33	22,72
Section d'investissement	Remboursement du capital de la dette ¹ (D)	19,30	20,46	22,32	22,58	24,05
	Épargne Nette ² (E = C-D)	6,30	2,20	8,82	6,75	-1,33
	Recettes Propres d'investissement (F)	16,26	15,63	15,07	15,18	12,31
	Appel à l'emprunt prévisionnel (G)	29,39	34,17	24,65	33,20	43,02
	Dépenses opérationnelles d'Investissement (H)	51,95	52,02	48,54	55,14	54,00

Hors remboursement du capital pour la baisse de plafond à hauteur de 1,15 M€.

L'autofinancement net dégagé en tenant de compte de la baisse de plafond serait de - 2,48 M€.

Le Conseil départemental du Cher disposera au 1^{er} janvier 2021 d'un budget principal et d'un seul budget annexe du **Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille** (CDEF), après l'intégration du **Laboratoire Départemental d'Analyses** au GIP TERANA à compter du 01/07/2020.

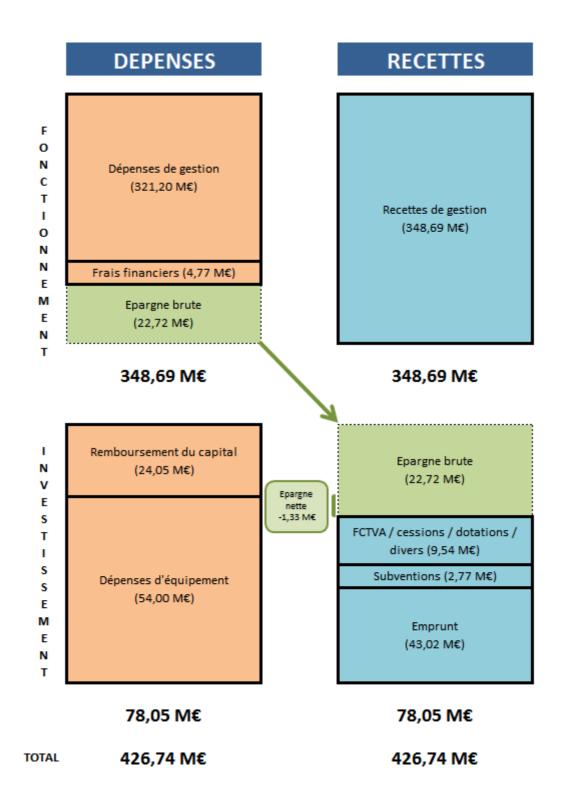


^{*} En mouvements réels et hors remboursement du capital

Au total, le budget présenté s'élève à 531 987 747,00 € en mouvements budgétaires pour 2021, budget annexe et mouvements d'ordre inclus, contre 536 248 949,25 € en 2020, dont :

- 524 417 981,00 € au titre du budget principal,
- et 7 569 766,00 € pour le CDEF.

La structure générale du budget primitif 2021 en mouvements réels et hors opérations de dette se présente comme suit :



En conclusion, malgré les contraintes budgétaires pesant sur son budget et un contexte de plus en plus encadré par l'État laissant de faibles marges de manœuvre au Département, ce dernier budget de la mandature s'inscrit dans la droite ligne de la stratégie initiale fixée par l'exécutif départemental depuis 2015, à savoir déployer des actions de proximité innovantes, nécessaires à l'avancée des territoires et à l'amélioration des services rendus aux habitants du Cher.